

Le 4 avril 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame de Lourdes, le quatrième jour d'avril deux mille onze à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Nomination de Yves Payette
 - 8.0 Congrès ADMQ
 - 9.0 Formation directrice générale
 - 10.0 Appui demande CPTAQ - Jean-Marc Bédard
 - 11.0 CliqSécur
 - 12.0 Recensement 2011
 - 13.0 Surplus dépenses HLM
 - 14.0 Centre d'action bénévole
 - 15.0 Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
 - 16.0 Changement de date du conseil
 - 17.0 Achat d'un distributeur d'eau
 - 18.0 Soumission – entretien chemins d'hiver
 - 19.0 Comptes à payer
 - 20.0 Varia
 - 21.0 Questions de l'assemblée
 - 22.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R11-04-040
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R11-04-041
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R11-04-042
Procès-verbal
Du 7 mars 2011

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 4 avril 2011

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R11-04-043
Nomination de
M. Yves Payette
comme repré-
sentant de l'OMH

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Payette, représentant de la municipalité au Conseil du HLM, termine son mandat auprès du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation et qu'il est rééligible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil pense qu'il serait important qu'un membre du conseil municipal siège sur ce dit conseil;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Yves Payette comme représentant de la municipalité au sein du conseil de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame de Lourdes et ce, pour un mandat de trois ans.

ADOPTÉE

R11-04-044
Congrès ADMQ
directrice générale

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ au montant de quatre cent cinquante dollars (450. \$), taxes en sus ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R11-04-045
Formation
directrice générale

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de la directrice générale à une formation de l'ADMQ au montant de deux cent trente (230. \$), taxes en sus ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R11-04-046
Appui de la
demande CPTAQ -
Jean-Marc Bédard

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame de Lourdes a pris connaissance de la demande de Jean-Marc Bédard consistant au désir de construire un chalet rattachée à sa propriété de 52 hectares;

ATTENDU QUE l'objet de la demande vise une superficie de 52,72 hectares sur le lot 4 018 643 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Notre-Dame de Lourdes doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Jean-Marc Bédard;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot faisant l'objet de la demande et des lots avoisinants se caractérise par des sols de classe 3 et 4 comprenant certaines limitations de fertilité, selon la carte de l'inventaire des potentiels agricoles de l'ARDA et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada;

ATTENDU QUE le projet n'affectera pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles car il se situe entre le rang et la rivière Bécancour, un espace difficile à exploiter en raison de l'étroitesse de la partie de lot et de la présence d'un talus et d'une zone inondable en contrebas;

ATTENDU QU'il y aura des conséquences positives sur l'utilisation actuelle du lot car le demandeur sera à proximité pour mettre en valeur sa propriété. De plus, il y aura peu de conséquence sur les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins car c'est un secteur peu actif où les activités agricoles traditionnelles sont progressivement abandonnées pour des activités de sylviculture et de canneberges;

Le 4 avril 2011

ATTENDU QU'il n'y a peu de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale car les bâtiments d'élevage les plus près se retrouvent à environ 300 mètres de distance, au nord et à 650 mètres au nord-est, respectant les normes de distances séparatrices relatives aux odeurs;

ATTENDU QU'il existe d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture dans la zone non-agricole de la municipalité mais que celui-ci ne correspond pas aux besoins du demandeur de s'établir sur sa propriété;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car le projet se retrouve à l'intérieur d'un secteur de plusieurs résidences en bordure du rang, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant;

ATTENDU QUE la demande de construction d'une résidence n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région;

ATTENDU QUE la nature de la demande ne crée pas d'impacts négatifs sur la propriété foncière pour y pratiquer une agriculture viable car il n'y a pas de morcellement;

ATTENDU QUE la demande a un effet positif sur les conditions socio-économiques de la municipalité de 816 habitants en permettant l'établissement d'une famille supplémentaire;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Monsieur Jean-Marc Bédard à la CPTAQ.

ADOPTÉE

R11-04-047
Inscription à
CliqSécur

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Danielle Bédard, directrice générale/secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à CliqSécur et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à CliqSécur.

ADOPTÉE

R11-04-048
Recensement 2011

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité paroisse de Notre-Dame de Lourdes appuie le recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

ADOPTÉE

R11-04-049
Surplus de
dépenses -
OMH

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame de Lourdes accepte les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Notre-Dame de Lourdes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;

QUE la municipalité paie un montant additionnel de mille trois cent soixante-neuf dollars (1 369.00\$), dû à un surplus de dépenses au « Financement/Contrepartie Immobilière SHQ »;

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire : « Contribution Office municipal d'habitation » pour ce montant.

ADOPTÉE

Le 4 avril 2011

R11-04-050
Conférence du
Centre d'action
bénévole

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de l'Érable tiendra un souper conférence le 14 avril 2011, dans le cadre de la Semaine nationale de l'action bénévole;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux billets pour les membres du conseil municipal, au coût de quarante dollars (40. \$).

ADOPTÉE

R11-04-051
Activité bénéfice
Fondation du
CLSC-CHSLD
de l'Érable

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable est un organisme sans but lucratif qui vise à supporter les services de santé et les services sociaux offerts à la population de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame de Lourdes est sollicité pour l'activité bénéfice qui aura lieu le 13 avril 2011;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de quatre (4) billets pour assister à l'activité bénéfice au coût de cent vingt dollars (120. \$).

ADOPTÉE

R11-04-052
Changement date
du conseil

CONSIDÉRANT QUE des élections fédérales se tiendront le 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'Élections Canada a besoin d'un local pour y tenir son scrutin et que seule la salle municipale est disponible;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil avait été fixée au 2 mai 2011 par résolution en décembre 2010;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la date de la séance du conseil du mois de mai pour la fixer au mardi le 3 mai 2011.

ADOPTÉE

R11-04-053
Achat d'un
distributeur d'eau

CONSIDÉRANT QUE le distributeur d'eau appartenant à la municipalité et situé dans ses locaux n'est plus fonctionnel;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un distributeur d'eau au coût de deux cent quarante-neuf dollars (249. \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

R11-04-054
Soumission -
dénégement des
chemins d'hiver

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le déneigement des routes municipales se termine au printemps 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne se prévaudra pas de la clause de prolongation de 2 ans;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE des appels d'offre soient faits mais pour une période de trois (3) ans soient pour les hivers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014;

QUE ces appels d'offres incluent la clause pour le carburant;

QUE ces appels d'offres soient faites par un système électronique d'appel d'offres ainsi que la publication dans le journal La Nouvelle, tel que l'exige l'article 935 du Code Municipal;

QUE ces soumissions soient présentées au plus tard le 5 mai 2011 à 17h00 pour être ouvertes le même jour à 19h00;

QUE la municipalité ne s'engage à ne prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

R11-04-055
Comptes à
payer

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de deux cent cinquante-trois mille sept cent soixante-dix-sept dollars et soixante-dix-sept sous (253,777.77 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Le 4 avril 2011

Varia :

Aucun point

Questions de l'assemblée :

- Question sur la MRC
- Question sur la directrice générale
- Question sur l'analyse du sol
- Avis pancarte brisée rue Ouellet
- Question sur la conformité puits
- Question sur l'aménagement extérieur - CPE

R11-04-056
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales